

Assistance multi support aux entreprises artisanales

### **Par qui ?**

UPA Rhône-Alpes

### **Mais encore ?**

La prestation porte le nom de Contrat ATOUT – solutions gagnantes pour les artisans.

Le Contrat ATOUT a pour objectif de rompre l'isolement des chefs d'entreprise de proximité en les accompagnant dans les domaines qui représentent pour eux des enjeux essentiels : développement économique, ressources humaines, développement durable, accès aux solutions numériques, formation aux nouveaux modes de consommation.

Le bilan entre 2012 et 2015 est le suivant :

- 3 000 entreprises accompagnées sur le développement commercial, l'export, la compétitivité et le numérique,
- 800 chefs d'entreprise coachés dans leur phase de transmission,
- 1 500 diagnostics sur les ressources humaines,
- 800 entreprises engagées sur des démarches de management de l'environnement,
- plus de 9 000 porteurs de projet informés et conseillés,
- près de 21 000 jeunes confortés dans leur choix d'orientation.

Le Contrat ATOUT est un moyen très efficace de faire convaincre et recruter les non-adhérents.

### **Avec qui ?**

Le Contrat ATOUT est une convention quadripartite associant la DIRRECTE, Le Conseil Régional de Rhône-Alpes, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et l'UPA Rhône-Alpes

### **Pour qui ?**

Les artisans et commerçants de proximité adhérents ou non.

L'UPA Rhône-Alpes coordonne les actions menées par les 3 Confédérations auprès des entreprises.

### **Quand ?**

La conception et mise en œuvre ont nécessité 1 an.

Le service a été opérationnel fin 2012

### **Combien ?**

Grâce à un co-financement Etat/Région/CRMA/UPA/Entreprises, les organisations professionnelles peuvent proposer des services qu'elles ne sont pas toutes en mesure d'offrir à leurs adhérents.

L'ensemble des prestations délivrées représente un budget annuel de 6 millions d'euros

### **Qui vous en dira plus ?**

Bertrand Fayet, Secrétaire général de l'UPA Rhône-Alpes [b.fayet@uparhonealpes](mailto:b.fayet@uparhonealpes)